

# La lettre du projet

## Spéciale Développement Durable

Bulletin interne n° 3 - Avril 2013

### LES FILIERES DE DECHETS IDENTIFIEES



On distingue aujourd'hui à AURAL **15 filières de déchets**.

Pour chaque filière, les services producteurs ont été identifiés, ainsi que les services assurant la collecte

et/ou le transport final de ces déchets vers leur lieu de destination.

Une analyse du support de traçabilité mis en place en début d'année 2012 a permis de réaliser un premier bilan des quantités de déchets d'activité économique produits à AURAL. Cependant cet outil n'a pas permis de dresser un bilan exhaustif.

Il a évolué en 2013 vers un « **Registre des déchets sortants** », plus complet et surtout partagé entre les professionnels intervenant dans la collecte et l'élimination de ces déchets.

Les **15 filières identifiées** sont (certaines filières sont divisées en sous-catégories) :

- 1 - Cartouches et consommables d'impression
- 2 - Piles et accumulateurs
- 3 - Déchets métalliques
- 4 - Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- 5 - Lampes et tubes recyclables
- 6 - Déchets d'éléments d'ameublement
- 7 - Documents confidentiels à détruire
- 8 - Emballages en film plastique polyéthylène
- 9 - Emballages carton
- 10 - Bouteilles en plastique polyéthylène téréphtalate (PET)
- 11 - Déchets de bureau recyclables
- 12 - Déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) et assimilés
- 13 - Déchets assimilés aux ordures ménagères (DAOM) et déchets non dangereux (DND)
- 14 - Déchets verts
- 15 - Effluents (déchets liquides)

L'identification des filières de déchets à AURAL est en Bibliothèque :

[\\SRVFIC\bibliotheque\Développement\\_Durable\DémarCHE DD\Filières dechets 2013\\_04\\_17.pdf](\\SRVFIC\bibliotheque\Développement_Durable\DémarCHE DD\Filières dechets 2013_04_17.pdf)

### NOUVELLES FILIERES EN PLACE



**Trois nouvelles filières de tri et de recyclage** ont vu le jour :

#### ➤ Documents confidentiels à détruire :

Tous les sites AURAL sont désormais équipés de ces collecteurs de documents, fermés à clé.



140L :



240L :

Désormais, les documents papier contenant des informations confidentielles ne sont plus jetés avec les ordures ménagères (ou les DASRI !).

Le service logistique réalise le transport des collecteurs jusqu'à la société NEUTRALIS qui assure le broyage des documents. Les confettis sont ensuite conditionnés en balles, qui sont ensuite prises en charge par le Groupe SCHROLL. Les documents confidentiels entament ainsi un nouveau cycle de vie, ils deviennent « matières premières recyclées » et peuvent alors être utilisés par les industries.



En 2012, plus d'une tonne de documents confidentiels ont ainsi été collectés (1,06t exactement).

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, 356 kg de documents confidentiels ont déjà été collectés et recyclés.

#### ➤ Bouteilles en plastique de type polyéthylène téréphtalate (PET)

Il s'agit des bouteilles d'eau et autres bouteilles en plastique transparent. Les bouteilles vides sont stockées sur chaque site et prises en charge par le service logistique, qui les élimine dans le compacteur pour cartons d'emballage installé à Bergson. Ces déchets sont pris en charge par la société SCHROLL et sont ensuite transformés en matières premières recyclées qui sont réutilisées par l'industrie. Avant, les bouteilles étaient jetées avec les ordures ménagères.



#### ➤ Déchets de bureau recyclables

Cette nouvelle filière a vu le jour en fin d'année 2012.



Des « **éco-cartons** » sont désormais à disposition de l'ensemble du personnel, qui effectue le tri de ses déchets de bureau « à la source ».

Les déchets de bureaux « recyclables » sont acheminés par le service logistique jusqu'au site de BERGSON et éliminés avec les cartons d'emballage (compacteur). Avant la mise en place de cette filière, les déchets de bureau recyclables étaient jetés avec les ordures ménagères.

Les consignes de tri sont en Bibliothèque :  
<\\SRVFC\bibliotheque\Protocoles\Protocoles déchets>

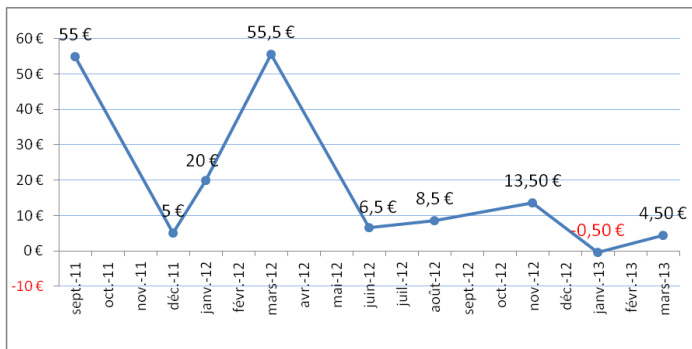


En 2012, 19,46 tonnes de déchets ont été éliminés et recyclés par le biais du compacteur pour cartons d'emballage, qui au final comporte : des cartons, des papiers et des bouteilles en plastique PET.  
 Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, 8,57 tonnes de déchets ont déjà été collectés et recyclés par ce biais. A ce rythme là, la quantité de déchets recyclés dans cette filière devrait augmenter de + 75 % pour l'année 2013 !

**Bravo à tous pour votre implication !**

### VALORISATION DES DECHETS

La société SCHROLL rachète à AURAL les déchets contenu dans le compacteur pour cartons de BERGSON (carton/papier/bouteilles PET). Le prix d'achat par tonne est fluctuant selon le marché.  
 Evolution du prix d'achat par tonne depuis 09/2011 :



En 2012, le coût de l'élimination (stockage et transport) des déchets de carton/papier/ bouteilles PET a été évalué à 180€/tonne.

Après valorisation, le coût s'élève à 159 € /tonne.  
**En comparaison,**

- l'élimination des déchets non dangereux et autres ordures ménagères pour BERGSON s'élève à 218€/tonne (traitement : 139€/tonne) ;
- le traitement des DASRI s'élève à 368€/tonne (hors coût de la collecte, assurée par AURAL).

### PROGRAMME (E)CO2



AURAL a adhéré à un programme de compensation de CO2 qui, en partenariat avec Cœur de Forêt, soutient un projet de reforestation au Pérou.

Une contribution financière est versée par AURAL et par le prestataire SCHROLL à chaque fois qu'une des 3 bennes SCHROLL en place à BERGSON est vidée.

### PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX

La liste des **produits chimiques dangereux utilisés** par le personnel d'AURAL et/ou le prestataire de nettoyage (qui utilise des produits dangereux dans les locaux d'AURAL) a été établie. Les fiches de données de sécurité ont été récupérées : **19 produits** utilisés présentent un risque pour la santé et/ou l'environnement (symbole de danger « Xi » irritant ou « C » corrosif pour la plupart), il faut donc être vigilant au respect des conditions d'utilisation des produits, décrites dans les protocoles internes et les fiches de données de sécurité.



La liste des produits et les fiches de données de sécurité sont en bibliothèque :  
[\\SRVFC\bibliotheque\CHSCT\Produits chimiques dangereux 2013\\_02\\_07](\\SRVFC\bibliotheque\CHSCT\Produits chimiques dangereux 2013_02_07)

### ADHESION AU C2DS



En 2013, AURAL a adhéré au Comité de développement durable en santé. Le C2DS est une association à but non

lucrative de professionnels de santé mobilisés par le développement durable.

Cette adhésion permet notamment à AURAL de recevoir des informations régulières sur le développement durable en santé et de bénéficier de conseils thématiques.

**AURAL est signataire du Code de déontologie des dirigeants d'établissement de santé, d'établissements médico-sociaux et d'EHPAD, produit par le C2DS.**

Ce code de déontologie définit les valeurs et les responsabilités éthiques des dirigeants d'établissement. Il engage chacun de ses signataires dans une éthique professionnelle de responsabilité, d'exemplarité et de respect envers les parties prenantes de l'établissement (les patients, les salariés, les prestataires, les fournisseurs, les tutelles) et la société dans son ensemble.

Les dirigeants d'établissement ont, de par leurs décisions et leur comportement, une influence déterminante sur la qualité, la sécurité et l'efficacité de la prise en charge et sur l'accès aux soins pour tous. Ce code de déontologie représente un engagement fort de la profession.

Il est consultable en Bibliothèque :

[\\SRVFC\bibliotheque\Développement Durable\Démarc DD\Code deontologie AURAL 2013\\_01.pdf](\\SRVFC\bibliotheque\Développement Durable\Démarc DD\Code deontologie AURAL 2013_01.pdf)

### A suivre...

*Pour toute question sur les informations contenues dans ce bulletin, vous pouvez contacter Emilie FLUCKIGER, coordonnateur administratif.*